

DEPARTEMENT
DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT
DE CHALONS EN
CHAMPAGNE

CANTON DE
CHALONS - 3

COMMUNE DE
CHEPY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, Maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

Date de convocation :

11 juin 2018

MENISSIER Martine, VILLE Gérard, GIOVANNI Philippe, VEDANI Lionel, SOURDET Joëlle, WEBER Patrice, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Absent : Monsieur BALOURDET Patrice.

Nombre de
Conseillers : 10

Présents : 9
Pouvoir :
Votants : 9

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été élue secrétaire : Madame MENISSIER Martine.

N° 1388/2018

Décision Modificative n°1 : Opération d'ordre

Objet :

Afin de pouvoir amortir les subventions du SIEM, il est demandé d'établir les opérations d'ordre suivant le tableau ci-dessous :

Décision modificative
sur budget principal

N°1

FONCTIONNEMENT		
<i>dépenses</i>	<i>recettes</i>	
	042-7761	-1 122.00€
	77-7788	+1 122.00€
INVESTISSEMENT		
<i>dépenses</i>	<i>recettes</i>	
	040-2158	-1 122.00€
	040-280412	+1 122.00€

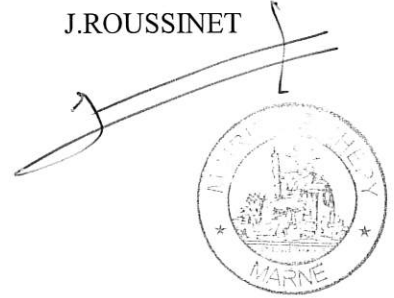
Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents

Valide les virements de crédits tels que présentés ci-dessus.

Extrait certifié conforme,
Fait à Chepy, le 22 juin 2018.

Le Maire,

J.ROUSSINET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-215101395-20180619-1388-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2018

Certifier exécutoire compte tenu de la publication faite à Chepy le : 22 juin 2018